

Juin 2003

Un autre bulletin d'informations communales et d'échanges de Paillet

http://echo.errant.free.fr

■ Edito

Tout d'abord, nous souhaitons un prompt rétablissement à M. Desthèves. Nous espérons que sa convalescence se déroule au mieux et qu'il sera de retour à la tête de la commune le plus rapidement possible. Toutefois, il nous semble que cet épisode montre bien qu'il est utile de travailler collectivement car lorsque le principal dirigeant est absent, cela pose des problèmes puisque des décisions restent en attente.



des projets précis, ficelés, clairs.

- L'immeuble Palos se situe en zone inondable (plan de prévention des risques)
- L'ancienne boulangerie pourrait "nous rester sur les bras"...

Notre position est plutôt la suivante:

 Aménager le village, faire du logement locatif nous

parait tout à fait louable, mais pourquoi ne pas utiliser les bâtiments appartenant déjà à la commune ? (réhabilitation de l'étage de la poste, bâtiment de l'ancienne boucherie ...).

• Enfin, l'essentiel est que cet argent dépensé risque fort de manguer lors de l'aménagement du bourg prévu à partir de 2004, qui est à nos yeux prioritaire. Nous ne voulons pas sur ce dossier faire de concession à la sécurité à cause de contingences financières.

C'est pour tout cela que nous avons voté contre ce budget d'investissement et ces achats de bâtiments (~1,5 MF).

■ Budget 2003

Le budget d'investissement proposé le 28/03/03 est le suivant : - 45735€ voirie ; 19361€ clocher de l'église ; 22318€ éclairage du foyer ; 230000€ achats immobiliers (voir ci dessous) ; 5000€ : travaux en régie ; 156269€ remboursement d'emprunts (annuités). Ce budget prévoit 424128 € d'emprunt. - restent à réaliser : 19860€ salle sport ; 73480€ hlm Pitaut.

Une augmentation des taxes de 1% a été votée, ce qui porte les taux à : -taxe d'habitation : 12,54 %

> -taxe foncière sur propriété bâtie : 16,14 % -taxe foncière sur propriété non bâtie : 85,54 %

Achats de bâtiments

M. le Maire propose d'acheter 2 bâtiments, sans que le conseil ait une idée de leur état (une visite aurait pu être organisée en préalable à la discussion), et surtout sans savoir exactement ce qu'on va pouvoir en faire :

-L'ancienne boulangerie (route de Targon) serait achetée uniquement pour pouvoir récupérer le terrain côté place et le bâtiment serait revendu ensuite;

-L'immeuble "Palos" (entrée de Paillet coté Lestiac) permettrait un cheminement par derrière, jusqu'à l'école. L'utilisation du bâtiment n'est pas encore décidée. Une visite a eu lieu le 28/04/03 (soit après le vote du projet d'achat), et personne ne connaissait apparemment l'état du bâtiment ni sa constitution. Il apparaît que d'importants travaux sont nécessaires à l'intérieur pour créer des logements locatifs.

Il nous semble plus raisonnable de ne pas effectuer ces investissements pour les raisons suivantes :

Ne pas se lancer sans cesse dans une course aux emprunts s'ajouterajent à ceux de la salle de sport et de l'assainissement). M. le Maire nous a indiqué que des emprunts allaient s'arrêter (le conseil n'a pas eu plus de détails), «On va pourvoir en faire d'autres»...

• Ces achats ne correspondent pas à

■ Mémoire

Continuons cette évocation de Paillet, au travers des souvenirs de Jean.

Il y a eut jusqu'à trois cafés, rien que dans le centre de Paillet.

Là où est actuellement la maison de la presse,

se trouvait le "Café de la place" (café "Dandieu"), également hôtel restaurant. Sur la photo ci dessus, tout le monde pose (à gauche) tandis que le tram arrive.

Le "Café de la liberté" (voir au dos) existe encore. Il fut aussi le café "Claverie". On y distribuait également de l'essence sur le bord du CD10; aujourd'hui une machine à distribuer les boissons a remplacé la pompe.

Le café "Ferchaud" se tenait à l'angle de la route de Targon, là où aujourd'hui il y a le salon de coiffure pour dames (ci contre). En partant sur la route de Targon, on trouvait le restaurant-

> buvette "Jamet". Jean se souvient également d'autres établissements de moindre importance, qui témoignent tout de même de l'omniprésence de ces lieux de rencontre. Il y avait Briol à poulet, "ma retraite" à Lasserre, ainsi qu'une buvette à un angle de la place des platanes.

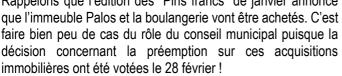


■ C'est nouveau! Le vote par anticipation :

Contrairement à ce qui est dit et

parfois écrit, nous ne cherchons pas à contester systématiquement ce qui est décidé. Nous apprenons tout de même que le conseil municipal a voté (à l'unanimité!) la réalisation d'un relevé topographique par un géomètre. Ce sujet n'avait pas du tout été abordé lors du conseil municipal mais M. le Maire nous a expliqué qu'il s'est permis cela afin de ne pas perdre de temps. Donc M. le Maire présage le vote du conseil municipal... Si cela continue, les conseils municipal.x seront virtuels nous n'aurons

ne pas perdre de temps. Donc M. le
Maire présage le vote du conseil
municipal... Si cela continue, les conseils
municipaux seront virtuels, nous n'aurons
même plus besoin de nous déplacer! Gare aux dérives!
Rappelons que l'édition des "Pins francs" de janvier annonce
que l'immeuble Palos et la boulangerie vont être achetés. C'est



■ Communauté des communes (CdC)

Incontestablement la communauté des communes ne bénéficie pas d'une communauté de vues ! Allez assister à une réunion communautaire et vous aurez probablement le même sentiment !

Les conseillers communautaires n'ayant pas réussi à s'entendre sur un budget, il n'a pas été voté le 26 mars. Il a donc fallu réunir de nouveau un conseil communautaire le 14 avril pour que le budget soit enfin adopté.

Contrairement à ce qu'indique "Inter'val" du 6 avril 03, rien n'a été décidé durant le conseil du 26 mars; les décisions se sont prises après, entre les maires (le "bureau").

Drôle de fonctionnement

Lors de la présentation du budget, aucune explication n'est donnée à l'assistance (conseillers communautaires et public) sur les projets. Certes une partie des délégués participe à des commissions, mais les autres ? Au lieu de synthétiser les éléments des projets, on aligne des chiffres, sans parler du contexte, des antécédents, des subventions possibles ... Il n'y a pas non plus de débat avant le vote.

Et Paillet dans tout ça?

Si l'aménagement des berges à Rions, ou de l'Estey entre Rions et Paillet n'ont pas été ajournés, 2 projets concernant Paillet sont passés à la trappe entre les 2 versions de budget :

Le "multiple rural" : Ce projet aurait permis à la CdC de racheter les murs du bar de Paillet et d'y faire des travaux. Il aurait pu être subventionné. Après l'avoir refusé en mars, le conseil communautaire change d'avis en mai et décide de réexaminer le dossier. On a simplement perdu un an...

Si autrefois on trouvait plusieurs bars à Paillet, il nous paraîtrait dommage qu'il n'y en ait plus aucun. Nous soutenons donc fermement cette action qui permettrait de conserver ce lieu de vie, de rencontre, d'animation.

Aménagement de l'Artolie: L'Artolie draine les eaux d'un bassin versant de plusieurs communes de la CdC. Lors de fortes pluies, il déborde dans Paillet à partir du pont de Lasserre. On ne peut évidement pas prévenir tous les risques naturels. Mais dans le cas de l'Artolie, le risque est connu et avéré, et surtout, d'après la DDAF (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt), ce risque est maîtrisable.



Toutefois, la commune seule pouvait difficilement se lancer ce projet d'aménagement. Il a été décidé, lors de sa création, la communauté communes du vallon de fédérant l'Artolie. les communes concernées par ce bassin versant, serait la structure porteuse de projet. L'aménagement l'espace communautaire est

une compétence obligatoire et "l'aménagement du bassin versant de l'Artolie" fait partie de ses statuts.

Suite aux dernières inondations avant entraîné un véhicule et son conducteur (accident pourtant prévisible car une voiture avait déjà été emportée dans le cours d'eau en crue, il y a quelques années), les élus et représentants des collectivités ont été réunis à la sous-préfecture de Langon le 26 février 2003, pour "réactiver" le dossier. Tout le monde semblait d'accord, des engagements ont été pris, jusqu'à ce que ... ce projet soit retiré du budget 2003. Certains délégués de la CdC estiment-ils que ce projet n'a qu'un intérêt communautaire limité ? Drôle de vision de la communauté : Certes il ne profiterait directement qu'aux centaines d'usagers quotidiens de la départementale 237, qu'aux élèves de l'école privée et à leurs parents, qu'aux habitants d'un quartier de Paillet. Mais l'Artolie et ses affluents sont des collecteurs d'eaux pluviales profitant aux communes de Capian, Cardan, Langoiran, Lestiac, Paillet, Rions, Villenave de Rions. C'est un système hydraulique communautaire qu'il convient d'entretenir et d'aménager.

Mme la Sous-préfète de Langon a confirmé que ces aménagements pourraient être subventionnés à 80%, d'autant plus facilement en sollicitant des fonds européens.

Mais visiblement, nous pouvons encore attendre, attendre par exemple que la France ne puisse plus bénéficier de certains fonds européens lors de l'entrée dans la communauté de nouveaux pays plus pauvres; attendre qu'il y ait d'autres dégâts, d'autres victimes ...

En attendant, Paillet devra effectuer une signalisation. On ne règle pas le problème de fond...

L'esprit communautaire

La théorie ? Mettre des moyens en commun pour réaliser des projets à "but communautaire". La pratique : Donner une part du gâteau à chacun. Chacun essaie de tirer la couverture à soi. Par exemple : Lors du dernier conseil communautaire, Langoiran a réussi à recaser 13 de ses employés à la CdC!

Quel lien avec le conseil municipal?

Des membres du conseil municipal ont été élus pour représenter Paillet à la CdC. Les membres de l'opposition ne sont pas au courant des projets discutés en commission ou proposés au budget.

Nous constatons également qu'il n'y a pas de lien avec notre conseil : rien de ce qui est "débattu" à la CdC n'est préalablement exposé au conseil municipal; son avis importe donc peu...

N° ISSN : 1632-4781 - Dépôt légal à parution Directeur de la publication : Jérôme Gauthier Tirage 430 exemplaires - Imprimé et financé par nos soins.